



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRESTATION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE  
SEJOURS EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES ET GITES  
DE FRANCE**

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

enfants de moins de 18 ans (ou de moins de 20 ans pour les enfants en situation de handicap) au premier jour du séjour

**Pour les personnels exerçant dans le Nord ou  
retraités de l'enseignement public**

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DU NORD  
Bureau de l'action sociale en faveur des personnels  
144 rue de Bavay BP 669  
59033 LILLE CEDEX  
03 20 62 33 97 (de A à E) – 03 20 62 31 28 (de F à P) – 03 20 62 32 58 (de  
Q à Z)  
03 20 62 30 66 (enseignement privé)  
dsden59.actionssociale@ac-lille.fr

**Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais  
ou retraités de l'enseignement public**

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS  
DGF2- Service de l'action sociale  
20 boulevard de la liberté CS 90016  
62021 ARRAS CEDEX  
03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57/ 03.21.23.82.85  
ce.i62dgf2@ac-lille.fr

**Les dossiers sont recevables dans un délai d'un an à compter de la date de début de séjour**

**Cette prestation a pour objet de prendre en charge une partie des frais de séjour engagés par les agents pour leur(s) enfant(s) ayant séjourné soit en centre familial de vacances (maisons familiales ou villages de vacances) spot dans un établissement portant le label « Gîtes de France ».**

**BENEFICIAIRES**

- les personnels titulaires ou stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'état
- les contractuels exerçant dans un établissement public, en position d'activité et justifiant d'un contrat initial de 10 mois sans interruption
- les contractuels à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'état
- les AED et les AESH rémunérés sur le budget de l'état
- les retraités de l'enseignement public percevant une pension de l'état et domiciliés dans l'académie
- les ayants droit (veufs et veuves d'agents décédés percevant une pension de réversion, tuteurs d'orphelins de l'Education nationale)

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

- l'enfant doit avoir moins de 18 ans au premier jour du séjour (ou moins de 20 ans pour une enfant en situation de handicap) et être à charge fiscale de l'agent demandeur
- les maisons familiales de vacances doivent être agréées par le ministère chargé de la santé
- les villages familiaux de vacances doivent être agréés par le ministère chargé du tourisme
- les gîtes doivent être agréés par la Fédération Nationale des Gîtes de France (label « Gîtes de France »)
- les séjours doivent être organisés par des organismes sans but lucratif

**MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Pour les PIM, le Quotient Familial se calcule sur la base des revenus N-2.

Pour un séjour effectué en 2025, il faudra fournir l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

$$QF = \frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Le QF doit être inférieur ou égal à 12 400€.

Il n'y a pas de condition de ressources quand il s'agit d'un enfant en situation de handicap.

**MONTANT DE LA PRESTATION**

pour les séjours en pension complète ⇒ 8,84 € par jour  
pour les autres formules de séjour ⇒ 8,40 € par jour

La prestation est versée pour chaque enfant dans la limite de 45 jours par an et ne peut dépasser le montant effectivement payé par la famille. Elle n'est pas cumulable avec la prestation « ASIA Vacances ». L'aide est accordée dans la limite des crédits disponibles.

**PRESTATION SOCIALE INTERMINISTERIELLE**  
**SEJOURS EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES ET GITES DE FRANCE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026** - enfants de moins de 18 ans (ou de moins de 20 ans pour les enfants en situation de handicap) au premier jour du séjour

<b>Cadre réservé à l'administration</b>
Numéro de tiers Chorus : .....
Montant à payer : .....€ BOP : .....

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)
NOM ET PRENOM		
NOM de naissance		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
N° sécurité sociale du demandeur		
Adresse personnelle	n° ..... rue ..... Complément d'adresse..... CP ..... Ville.....	
Téléphones	Domicile ..... Portable .....	
Courriel	@	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé(e)      Depuis le .....	
Situation administrative	<input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> En disponibilité <input type="checkbox"/> Auxiliaire <input type="checkbox"/> Retraité(e) de l'enseignement public <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Contractuel (le) <input type="checkbox"/> En congé parental du .... au .....	
Fonction		
Etablissement d'exercice (le dernier si retraité (e))	<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé	
Profession du/ de conjoint (e) ou concubin (e)		
Employeur du/ de la conjoint (e)	<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé	

Renseignements concernant les enfants ayant participé au séjour		
nom et prénom	date de naissance	situation de handicap
		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Renseignements concernant le séjour
Nom et adresse complète du centre familial ou du gîte: .....
.....
<input type="checkbox"/> séjours en pension complète <input type="checkbox"/> autres formules de séjour
Numéro d'agrément (obligatoire) : .....
Dates du séjour : du ..... au ..... soit ..... jours
Montant payé par la famille : ..... €

**La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

Fait à ....., le.....  
*(signature du demandeur à l'encre bleue)*

**PIECES A FOURNIR**

**Avez-vous déjà bénéficié de PIM ?**

**OUI : allez au 1**

**NON : allez aux 1 et 2**

**1- Il s'agit d'une NOUVELLE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre les pièces suivantes :**

- le formulaire « Séjours en centres familiaux de vacances et gîtes de France » renseigné, daté et signé, en 1 exemplaire
- Attestation CAF précisant la charge permanente et effective de l'enfant
- une facture acquittée au nom du demandeur du centre familial ou du gîte comportant obligatoirement les informations suivantes :
  - la période et la durée du séjour
  - le nombre de personnes ayant participé au séjour (composition de la famille avec nom, prénom et date de naissance de chaque enfant)
  - le montant total de la facture et la formule du séjour (location ou pension complète)
  - le numéro et la date d'agrément (délivré par le ministère concerné)
- une copie de la carte d'invalidité de l'enfant ou de la notification MDPH lui attribuant l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- 1 RIB au nom ET prénom de l'agent demandeur
- une photocopie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- en cas de vie maritale, fournir également l'avis d'imposition du conjoint
- si vous êtes contractuel(e) : une photocopie du contrat en cours
- si vous êtes retraité(e) : document attestant que vous êtes retraité de l'Education Nationale
- si vous êtes veuf/veuve d'un agent de l'Education nationale : document attestant que vous êtes ayant droit d'un agent de l'Education nationale
- si le conjoint du demandeur exerce dans la fonction publique (hors Education nationale), une attestation de non versement de la prestation concernée par le service social de son ministère

**2- Il s'agit de votre PREMIERE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre également les pièces suivantes :**

- une photocopie du livret de famille (pages parents + enfants) en y joignant, le cas échéant, une attestation de PACS
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat précédent le contrat actuel

**Pour tout CHANGEMENT de situation familiale ou professionnelle (nouveau RIB, mariage, naissance, nouvelle affectation...), transmettre au service toutes les pièces permettant la mise à jour de votre dossier.**

**Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales PIM, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.**

**DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER**

Les dossiers sont recevables dans un délai d'un an à compter de la date de début de séjour.